

DECISION N°17-065

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 05 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique RANCUREL, directrice du Centre de Langues, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans la limite des attributions qui lui sont confiées au sein du Centre de Langues, les actes suivants :

- les actes d'administration courante ne constituant pas des décisions ;
- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT ;
- la certification du service fait des dépenses.

Article 2 :

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra obligatoirement comporter le prénom, le nom et la qualité du signataire, ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 :

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la date de signature. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement de fonctions du délégataire. Elle annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

La présente décision est soumise à publicité : elle fait l'objet d'un affichage permanent dès sa signature dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers dans les locaux de l'établissement (au siège de l'établissement) ainsi que par voie électronique.

Article 4 :

Le délégataire s'engage à :

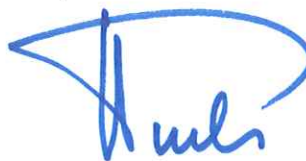
- rendre compte à tout moment de sa gestion lorsque le délégant en fait la demande ;
- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 16 février 2017

Le président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

Copie :

- Intéressé(e)
- Centre de Langues
- Vice-présidence Etudes
- Direction des Affaires Financières
- Agence Comptable

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'Ecole

Annexe à la délégation de signature

Spécimen de signature du délégataire : *Inscrire Prénom et Nom*

Véronique RANCUREL

V. Rancurel



